

1er accord complémentaire à l'accord politique de Ouagadougou

En application du chapitre 5 de l'Accord politique de Ouagadougou du 04 mars 2007, les parties signataires décident de désigner un nouveau Premier Ministre en la personne de Monsieur Guillaume Kigbafori SORO, Secrétaire Général des Forces Nouvelles. Il sera nommé aux fonctions de Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire par décret du Président de la République.

Les Parties signataires conviennent de demander au facilitateur, en sa qualité de Président en exercice de la CEDEOA, de saisir, par le biais de l'Union Africaine, le Conseil de Sécurité des Nations Unies aux fins d'entériner la présente désignation.

Le nouveau Premier Ministre demeurera en fonction jusqu'à la prochaine élection présidentielle à laquelle il ne pourra se présenter.

Outre les prérogatives traditionnelles, des attributions et des pouvoirs spécifiques seront accordés au nouveau Premier Ministre, aux fins de l'application de l'Accord politique de Ouagadougou, dans un esprit de concertation permanente avec le Président de la République et conformément aux dispositions dudit Accord et de l'article 53 de la Constitution.

Fait à Ouagadougou, le 27 mars 2007

Source : Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire - www.gouv.ci